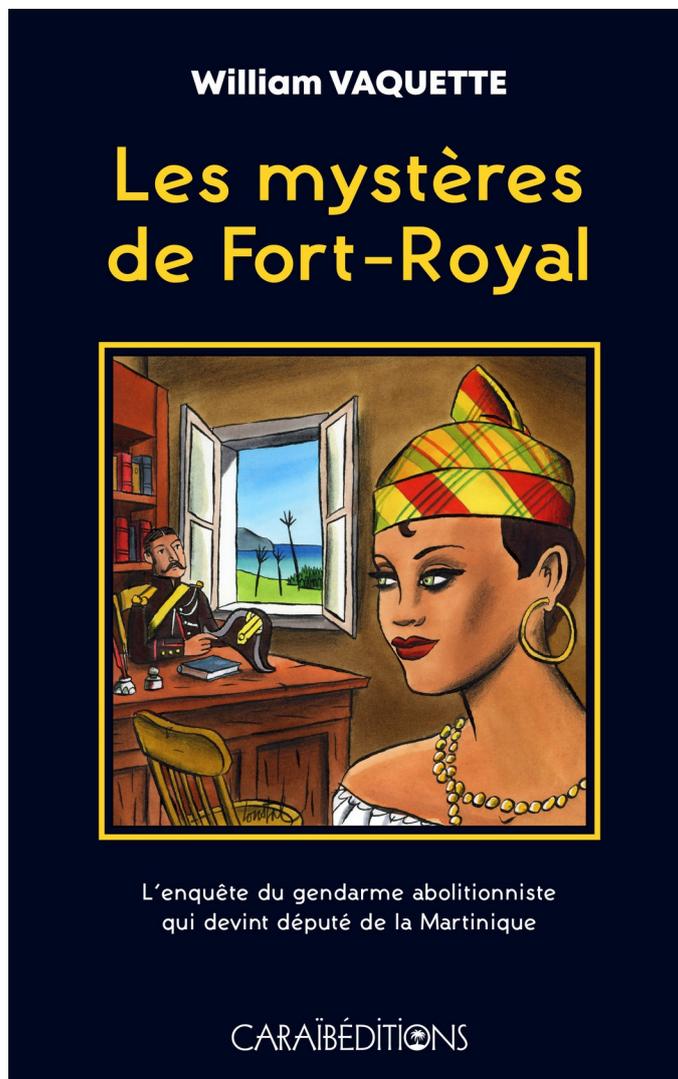


**William VAQUETTE**  
**Les mystères de Fort-Royal**  
*L'enquête du gendarme abolitionniste qui devint député de la  
Martinique*

Le Lamentin, Caraïbéditions, 2025, 272 p.



**Le héros, le livre et son auteur**  
par Jean-Noël Luc, professeur à la Sorbonne

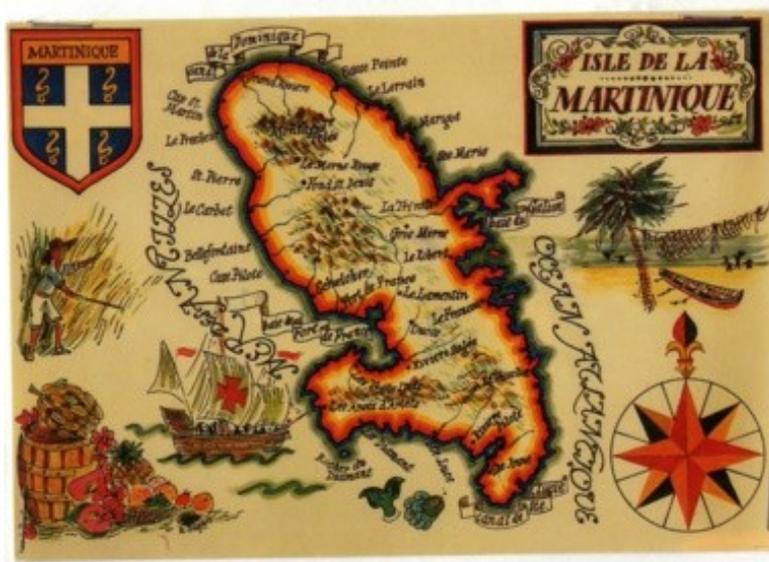
« Que dire d'un pays français où la souffrance des faibles est organisée légalement au profit des forts, où l'on ne voit que châtiments, tortures, prisons partout pour les opprimés ! ». Qui parle ainsi, en 1846, de l'esclavage, « cette tache hideuse de la civilisation actuelle », deux ans avant son abolition par la toute jeune Seconde République, le 27 avril 1848<sup>1</sup>. Victor Schoelcher, le futur sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies du

---

<sup>1</sup> Citations extraites de Joseph France, *La Vérité et les faits de l'esclavage à nu dans ses rapports avec les maîtres et les agents de l'autorité avec pièces justificatives*, Paris, Moreau, 1846, p. 26 et 28 (texte intégral sur le site de la SNHPG-SAMG, <https://www.force-publique.net/2025/05/22/la-verite-et-les-faits-ou-lesclavage-nu-joseph-france/>)

Gouvernement provisoire, qui a largement contribué à convaincre les autres membres de cette instance de passer immédiatement à l'acte ? Ou une autre personnalité éminente de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, créée en 1834, peuplée de députés et de pairs de France, et dont l'action – il ne faut pas l'oublier – a préparé la décision de 1848 ? Non : un ancien chef d'escadron de gendarmerie, Joseph France (1787-1869), juste rentré de la Martinique, alors peuplée de 122 000 habitants, dont 75 300 esclaves<sup>2</sup>, où il commandait, depuis 1843, la compagnie de gendarmerie coloniale, forte de 150 hommes.

Colonisée à partir de 1635, la Martinique tire sa richesse de la monoculture du sucre, grosse consommatrice de main-d'œuvre, fournie par la traite d'esclaves noirs d'origine africaine. Aboli par la Révolution dans les colonies françaises, l'esclavage y est restauré, en 1802, par le Premier Consul, tandis que l'application du Code civil de 1804 renforce la politique de discrimination à l'égard des libres de couleur, selon l'expression consacrée. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le pouvoir économique et politique des planteurs continue de dépendre de la survie de la traite et du système esclavagiste. Mais dans l'univers concentrationnaire et violent de la plantation, le ressentiment contre les colons blancs s'exprime par des empoisonnements, des maîtres, de leurs agents et de leurs bestiaux, des incendies et des révoltes.



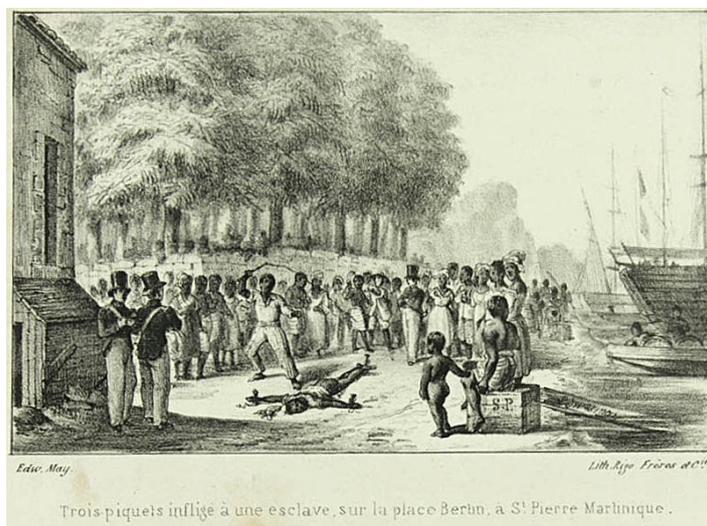
Carte postale de la Martinique (© Service historique de la Défense)

## Le combat d'un gendarme abolitionniste

L'officier France, qui débarque en 1843 à Fort-Royal, la capitale administrative de l'île depuis 1692, dirige un corps chargé, d'après ses textes organiques, d'assurer « *le maintien de l'ordre et l'exécution des lois* », en arrêtant notamment les auteurs d'agressions contre des personnes ou des propriétés. Mais ce militaire est aussi un héritier des Lumières séduit par la franc-maçonnerie, que ses convictions morales et philosophiques dressent contre les sévices infligés à la population servile – coups de fouet, suivis d'applications de piment sur les plaies, mutilations, enchaînements au cou et au pied – et contre l'esclavage en général. À ses yeux, les esclaves ne sont pas un bien meuble, comme le prescrit le Code noir, mais des

<sup>2</sup> Nelly Schmidt, « 1848 dans les colonies françaises des Caraïbes. Ambitions républicaines et ordre colonial », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 1998, n° 320, p. 45.

êtres humains. Après avoir exhorté, en vain, les maîtres à se montrer bienveillants, il décide de faire appliquer des textes récents relatifs à la suppression des mauvais traitements en ordonnant à ses hommes d'enregistrer les plaintes des victimes, qu'il transmet au procureur du Roi. Pour se débarrasser de cet opposant au système colonial, le gouverneur de l'île, pressé par plusieurs notables, demande et obtient son renvoi en métropole, où il arrive le 20 novembre 1845.



***Flagellation d'un esclave attaché au sol à Saint-Pierre de Martinique (1<sup>er</sup> XIXe siècle)***

Mis en congé avec solde, Joseph France préfère faire valoir ses droits à la retraite, le 14 mars 1846, afin de poursuivre librement son combat en alertant l'opinion sur ce qu'il a vu en Martinique. Il publie des articles dans *L'Abolitioniste (sic) français*, la revue mensuelle de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, un ouvrage intitulé *La Vérité et les faits de l'esclavage à nu dans ses rapports avec les maîtres et les agents de l'autorité* (1846) et une lettre adressée aux députés (1847)<sup>3</sup>. Dans son livre, l'ancien officier décrit les cruautés subies par les Noirs, l'arbitraire des conseils coloniaux et les compromissions de plusieurs responsables administratifs et religieux, qui répriment les fonctionnaires et les prêtres soucieux de protéger les esclaves, en ajoutant de nombreuses pièces justificatives en annexe (procès-verbaux de gendarmes, courriers des autorités judiciaires, civiles et militaires). Après avoir signalé l'impossibilité d'améliorer « ce qui est un mal en soi radicalement », l'auteur ne voit qu'un remède à propos de l'esclavage : « on le détruit »<sup>4</sup>.

À cette époque, et notamment grâce à la commission De Broglie (1840-1843), les abolitionnistes ont déjà accumulé « un corpus d'informations particulièrement complet », signale l'historienne Nathalie Schmidt<sup>5</sup>. Mais le témoignage récent et documenté d'un officier de gendarmerie retient néanmoins l'attention de certains d'entre eux. C'est le cas du journaliste Victor Schoelcher, que sa mobilisation depuis quinze ans contre l'esclavage a déjà conduit aux Antilles et en Égypte. France devient son colistier, lors de sa candidature

<sup>3</sup> Joseph France, *Lettre à MM. les membres de la Chambre des députés (17 juin 1847)*, Paris, imprimerie A. Sirou et Desquers, 1847, 7 p.

<sup>4</sup> Joseph France, *La Vérité et les faits de l'esclavage à nu...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>5</sup> Nelly Schmidt, « 1848 dans les colonies françaises des Caraïbes... », *art. cit.*, p. 38 et 42-43.

au mandat de député de la Martinique, puis son suppléant, après son élection, le 9 août 1848.

## Une fiction documentée

Comment raconter la vie de ce militaire, et plus précisément son engagement, quand les sources et les récits sont rares<sup>6</sup> ? William Vaquette a choisi la fiction, mais une fiction nourrie par plusieurs des informations actuellement disponibles sur Joseph France, complétées par des recherches généalogiques, quelques travaux d'histoire de l'esclavage et, pour planter le décor, l'édition du journal tenu par un gros planteur de la Martinique entre 1837 et 1856.

L'ouvrage s'ouvre sur l'éloge funèbre – fictif, mais bien informé – prononcé par le prêtre à l'occasion des funérailles de Joseph France dans son village lorrain natal, le 9 mai 1869. Ainsi le lecteur peut-il découvrir un résumé de la vie de l'ancien officier, depuis sa carrière militaire dans l'armée de l'Empire, puis de la Restauration, jusqu'à sa nomination en Martinique et à son combat. Le deuxième acte, à la mairie, fournit sa matrice au récit à travers la lecture publique d'une lettre – imaginaire, mais pas invraisemblable – adressée aux enfants du défunt par l'ancien député républicain Victor Schœlcher, alors exilé en Angleterre depuis le Coup d'État, en 1851, du futur Napoléon III. Dans cette missive, Schoelcher relate la narration détaillée, par Joseph France, de son séjour en Martinique au cours de leur navigation commune vers le Sénégal, en août 1847, pour y enquêter sur les diverses formes d'esclavage. Pour les besoins du récit, l'ancien gendarme devient un compagnon de voyage du journaliste, qui s'est effectivement rendu en Afrique à cette époque, avant de rentrer précipitamment en France, au début de mars 1848, après avoir appris la chute de la Monarchie de Juillet.

En tête de chaque chapitre, des extraits de la lettre de Schœlcher ponctuent le récit attribué à Joseph France, qui raconte, au fil du voyage, les préjudices causés par le système esclavagiste, la résistance locale, celle des francs-maçons ou des esclaves « marrons », réfugiés dans des lieux inaccessibles, la reprise en main d'une compagnie de gendarmes gagnée par le laisser-aller et, surtout, l'enquête relative au « mystère de Fort-Royal ». À travers de multiples rebondissements, l'officier explore les pistes enchevêtrées de plusieurs disparitions (le trésor de l'Église martiniquaise à la Révolution, une statuette dissimulant une partie du plan d'accès au magot et le cadavre d'une esclave, en réalité fugitive) et des méfaits de deux ecclésiastiques coupables d'assassinats, plus, pour l'un d'entre eux, de sévices contre un jeune esclave. Dans le roman, c'est cette enquête, menaçante pour l'ordre établi, qui déclenche la fureur du pouvoir colonial contre « ce sale fouineur abolitionniste » et son renvoi. L'idylle supposée de Joseph France avec la

---

<sup>6</sup> Un texte du capitaine Pierre Martin-Morice est publié, en 1939, dans la *Revue de la Gendarmerie* (rubrique « Au gré des archives », numéros des 15 mars et 15 mai), puis résumé, en 2000, dans la *Revue de la Gendarmerie nationale*, sous le titre « L'inhumanité dénoncée par France » (n° 197, p. 195-199). Ce deuxième article nous a fourni une partie des informations communiquées ici sur l'action de Joseph France. Le destin particulier de l'un des enfants de ce gendarme, Hector France (1837-1908), militaire, enseignant et écrivain, n'est quasiment jamais mentionné. Formé au Prytanée de La Flèche, puis soldat en Algérie (1860-1866), Hector France est officier de la Commune de Paris, au cours de laquelle il commande la caserne Lobau. Condamné par contumace en 1872, il vit en exil en Belgique puis en Angleterre, où il fréquente les loges maçonniques et donne des cours à l'Académie royale militaire de Woolwich (1880-1895). Ses deux romans les plus connus – *Sous le burnous* (1886) et *Le Roman d'un curé* (1877), ce dernier immédiatement interdit en France – dénoncent la colonisation et le clergé, <https://maitron.fr/france-hector-france-nicolas-alphonse-marie-hector/>, consulté le 31 mai 2025.

séduisante Milabelle, une libre de couleur capturée dans la Golfe de Guinée et devenue, pour les besoins de l'histoire, secrétaire à la gendarmerie, permet d'évoquer également les modalités et la cruauté de la traite – dont l'auteur rappelle justement les triples racines, arabo-musulmanes, africaines et européennes –, ainsi que la figure du « potomitan », le pilier féminin de la société antillaise.

Ce bref résumé ne rend pas compte de l'atmosphère d'un ouvrage qui multiplie les scènes de quimbois, cet ensemble de croyances et de pratiques magico-religieuses des Antilles, ainsi que les descriptions chatoyantes des agglomérations, de la foule, de la faune et de la flore. Émerveillé par la Martinique, Joseph France veut partager son ravissement devant « *le bourdonnement joyeux* » de la langue créole, le « *bruissement des palmiers dans la brise* », « *l'arôme ambré des alizés* », « *un bananier rose et un bougainvillier rouge courtisés par des colibris de couleur vert métallisé, irisés de bleu* » ou la ville de Fort-Royal, « *une fleur éclore et souriante dans sa ceinture de fortifications* ». On devine que l'officier de la Monarchie de Juillet n'est, ici, que le porte-parole d'un romancier qui a noué une relation personnelle, et avec son héros, et avec le lieu de l'action.

## Un auteur « amoureux » de la Martinique

Commandant des forces de gendarmerie en Martinique de 2021 à 2024, le général William Vaquette, est un lointain successeur du chef d'escadron Joseph France, dont il a découvert l'existence, dans un court article de *Gendinfo*<sup>7</sup>, en préparant son départ. « *Nous sommes arrivés au même âge en Martinique* », commente-t-il, lors d'une interview, « *et nous sommes tous les deux tombés amoureux de l'île* », une région méconnue, « *un joyau national, riche de faune et de flore, mais aussi de sa population, dont la culture, les traditions et le sens de l'accueil méritent d'être davantage mis en valeur* ». À son arrivée en Martinique, raconte encore aujourd'hui le général Vaquette, « *je ne connaissais rien à son histoire et j'ai découvert que, sur cette terre, l'esclavage n'est pas une page tournée. C'est une mémoire vive, parfois douloureuse. Il faut la regarder en face, la comprendre, la respecter* »<sup>8</sup>.

Dès lors, le commandant de la compagnie, qui souhaite rapprocher les brigades de la population à travers leurs missions quotidiennes ou en triplant le nombre de gendarmes martiniquais, comprend qu'il peut faire plus en valorisant l'histoire et la culture locales. À son initiative, les noms de deux personnalités abolitionnistes sont attribués à un bâtiment de la gendarmerie avec le soutien de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. La caserne de Redoute, à Fort-de-France, est rebaptisée caserne Joseph France. Une partie de son enceinte est appelée place Victor Petit-Frère Mazuline (1789-1854), en souvenir du premier député martiniquais noir (1848-1849), né esclave et acheté, en 1802, par le chef d'escadron Mottet – nommé commandant de la gendarmerie de la Martinique, redevenue

---

<sup>7</sup> Noémie Carlus, « Le chef d'escadron Joseph France, un gendarme abolitionniste », *Gendinfo*, 9 mars 2018, <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/histoire/le-chef-d-escadron-joseph-france-un-gendarme-abolitionniste>, consulté le 28 mai 2025.

<sup>8</sup> Citations empruntées aux interviews de l'auteur en mai 2025, consultés le 28 mai 2025 :

<https://www.confinews.net/post/interview-du-g%C3%A9n%C3%A9ral-william-vaquette-auteur-de-l-ouvrage-les-myst%C3%A8res-de-fort-royal> ;

<https://www.pandore-gendarmerie.org/coup-de-projecteur-sur-les-mysteres-de-fort-royal-un-livre-publie-chez-caraib-editions/>

[https://www.opinion-internationale.com/2025/05/22/william-vaquette-joseph-france-est-le-soldat-oublie-de-labolition-de-lesclavage-nous-lui-redonnons-vie-dans-les-mysteres-de-fort-royal\\_134882.html](https://www.opinion-internationale.com/2025/05/22/william-vaquette-joseph-france-est-le-soldat-oublie-de-labolition-de-lesclavage-nous-lui-redonnons-vie-dans-les-mysteres-de-fort-royal_134882.html).

française à la faveur de la Paix d'Amiens avec l'Angleterre – qui affranchira son jeune domestique et l'emmènera avec lui à son départ de l'île au lieu de le revendre<sup>9</sup>. Également séduit par le passé antérieur à la colonisation, William Vaquette publie un conte inspiré par les légendes caraïbes et il présente à la collectivité territoriale de la Martinique un projet culturel et touristique d'une « Route des Amérindiens », qui permettra de découvrir des roches gravées, des sépultures et des musées<sup>10</sup>. Inspiré par le destin de Joseph France et par son expérience personnelle de la vie en Martinique, son nouvel ouvrage poursuit la promotion de l'histoire et du patrimoine de cette île.

## Les gendarmes et la colonisation

Reste une question, dont l'historien ne peut faire l'économie : celle de la représentativité d'un officier de gendarmerie qui se dresse, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, contre un dispositif essentiel du système colonial. On peut légitimement faire l'hypothèse du caractère plutôt exceptionnel de cette attitude, car les gendarmes de l'outre-mer sont réglementairement obligés de contribuer au maintien de l'ordre, la première préoccupation du système colonial, comme le renouvellement de l'historiographie l'a bien montré<sup>11</sup>. En Martinique même, deux ans après le départ de Joseph France, des gendarmes tirent, le 21 mai 1848, sur l'ordre du maire du Prêcheur, soutenu par les propriétaires békés, sur une foule d'esclaves et de libres de couleur impatientes de voir appliquer le décret d'abolition<sup>12</sup>. Bien d'autres exemples illustrent l'intervention régulière de ces militaires pour défendre les diverses formes de la domination française contre ses contestataires, des esclaves de Saint-Domingue insurgés en 1791 aux grévistes indochinois des années 1930 en passant par les canaques révoltés en 1878 et les contestataires africains de l'enrôlement au cours de la Grande Guerre<sup>13</sup>.

Ce constat ne doit pas dissuader de partir à la recherche des gendarmes soucieux de réguler, voire de contrer, le système colonial, notamment après la Première Guerre mondiale. Nommé en 1924 au détachement de la Réunion, dont il assure le commandement de 1928 à 1937, le capitaine Vérines s'intéresse aux mœurs du pays, rencontre les habitants et s'efforce de limiter le recours à la force, y compris en s'avançant seul pour parler à des manifestants<sup>14</sup>. Dans l'entre-deux-guerres encore, des commandants du détachement de la

---

<sup>9</sup> <https://la1ere.franceinfo.fr/martinique/les-gendarmes-de-martinique-salent-la-memoire-de-deux-oublies-de-l-histoire-joseph-france-et-victor-petit-frere-mazuline-1504670.html> et <https://la1ere.franceinfo.fr/martinique/victor-mazuline-depute-de-martinique-ne-esclave-1311876.html>, consulté le 29 mai 2025.

<sup>10</sup> William Vaquette, *Hiali, quand les dieux amérindiens régnaient sur la Martinique*, Éditions AetH, Verneuil-sur-Avre, 2024, et <https://la1ere.franceinfo.fr/martinique/litterature-hiali-quand-les-dieux-amerindiens-regnaient-sur-la-martinique-un-conte-du-general-william-vaquette-1510583.html>, consulté le 29 mai 2025.

<sup>11</sup> Par exemple, Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2012. Sur la contribution des gendarmes au maintien de l'ordre ultramarin, voir aussi Jean-Noël Luc, « La gendarmerie, une force polyvalente, de la conquête impérialiste à l'érosion de l'empire colonial », dans Édouard Ebel, Laurent López et Jean-Noël Luc, *Gendarmerie mobile et maintien de l'ordre, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sorbonne Université Presses, p. 173-176.

<sup>12</sup> France Info. Martinique, [22-mé. la libération au bout d'une longue attente](#), 22 mai 2018, consulté le 30 mai 2025.

<sup>13</sup> Gérard Cabry, *La Gendarmerie outre-mer*, Paris, SPE-Barthélémy, 2009, p. 27, 42-44 et 83-86 ; Benoît Habermusch, « La Gendarmerie de l'outre-mer en 1914 », *Histoire et patrimoine des gendarmes*, n° 9, 2014, p. 67-70.

<sup>14</sup> Gérard Cabry, *La Gendarmerie outre-mer, op. cit.*, p. 98-101.

Nouvelle-Calédonie infléchissent les interventions de l'administration dans un sens favorable aux Mélanésien, au grand dam de plusieurs colons, déjà irrités par l'indépendance de ces militaires légalistes, qu'ils accusent de « *se moquer pas mal de la colonisation* »<sup>15</sup>.

D'autres gendarmes mobilisés pour la même cause n'ont pas retenu l'attention des chercheurs, faute de sources, du moins en quantité suffisante, ni celle de leur propre corps. C'est le cas du commandant France, oublié par la République, l'Université et, jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, par la gendarmerie elle-même, à une exception près<sup>16</sup>. La biographie très romancée publiée aujourd'hui par William Vaquette séduira assurément les amateurs de romans d'aventures, de polars historiques et d'intrigues aux couleurs des Antilles. Mais elle fera plus grâce aux développements didactiques sur la traite, l'esclavage et le combat abolitionniste habilement intégrés au récit. Elle complètera l'information d'un grand public étranger à la littérature académique, en particulier sur l'engagement méconnu d'un « *soldat de la loi devenu soldat de l'humanité* », selon la formule de l'auteur<sup>17</sup>.



***La brigade de gendarmerie à Fort-de-France, fin du XIX<sup>e</sup> siècle (©Musée de la Gendarmerie nationale)***

---

<sup>15</sup> Jean-Marie Lambert, *La Nouvelle politique indigène en Nouvelle-Calédonie. Le capitaine Meunier et ses gendarmes, 1918-1954*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 68-89.

<sup>16</sup> Voir l'article de 1939 signalé *supra* dans la note 6.

<sup>17</sup> La « Loi Taubira », votée le 10 mai 2001 – à l'unanimité des voix des députés, puis des sénateurs – reconnaît « que la traite négrière transatlantique, ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV<sup>e</sup> siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes, constituent un *crime contre l'humanité* », <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000405369>.